DÉCISION SUR LA « TENUE DES SESSIONS SEMESTRIELLES (SESSIONS DE JUILLET) DE LA CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE » Doc. Assembly/AU/17(XV) Add.11

La Conférence,

1. **Rappelle** la Décision Assembly/AU/Dec.63(IV) sur le Cadre pour l'organisation des Sommet futurs, adoptée lors de sa quatrième session ordinaire tenue à Abuja, (Nigeria) en janvier 2005 ;

2. **Approuve** la Décision EX.CL/Dec.594(XVII) sur la « Tenue des sessions semestrielles (sessions de juillet) de la Conférence de l'Union africaine, adoptée par la dix-septième session ordinaire du Conseil exécutif tenue à Kampala (Ouganda) en juillet 2010 ;

3. **Décide** que les questions qui ont été examinées et qui ont fait l'objet d'un examen et d'une décision par la Conférence ne peuvent être soumises à nouveau pour débat et qu'en conséquence, la Décision Assembly/AU/Dec.63(IV) adoptée par la quatrième session ordinaire de la Conférence tenue à Abuja (Nigeria) en janvier 2005, est maintenue.

Adoptée par la quinzième session ordinaire de la Conférence à Kampala (Ouganda),le 27 juillet 2010

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Assembly Collection

2005

Decision on the “Convening of Mid-Year Sessions of the Assembly of the African Union (July Sessions)” Doc. Assembly/Au/17(Xv)Add.11

The Assembly

The Assembly

http://archives.au.int/handle/123456789/1223

Downloaded from African Union Common Repository